

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MANVIEUX
Séance du 1^{er} mars 2022

Date de convocation : 21/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Absent excusé : **0**

Absent : **0**

Pouvoir : **1** Isabelle HAMON-MARIE donne pouvoir à Patrice FOLLIOT

Présents : **10**

Votants : **11**

Secrétaire de séance : Aurélien MOTARY

Étaient présents: Mrs Patrice FOLLIOT, Olivier de BEAUREPAIRE, Charles CARON, Michel CHAMINADAS, Rémy LEDOLLEY, Aurélien MOTARY, Mmes Annie BERNARD, Françoise LEDOLLEY, Patricia ROTTIER et Viviane VALLÉE.

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrice FOLLIOT, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – Vote du Compte administratif 2021, du Compte de Gestion 2021 et de l'Affectation du Résultat 2021

1.1 Vote du Compte Administratif 2021

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Monsieur Rémy LEDOLLEY.

1 - Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel se résume ainsi :

Section de Fonctionnement	
Résultat reporté (2020)	158 614,47
Dépenses de l'exercice	90 953,23
Recettes de l'exercice	104 085,15
Résultat de l'exercice	13 131,92
Résultat de clôture 2021	171 746,39

Section d'Investissement	
Résultat reporté (2020)	9 351,86
Dépenses de l'exercice	26 664,26
Recettes de l'exercice	14 787,22
Résultat de l'exercice	- 11 877,04
Résultat de clôture 2021	- 2 525,18

Restes à réaliser	
Section de Fonctionnement	0,00
Section d'Investissement	- 31 259,55
Solde	- 31 259,55

2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

1.2 Vote du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de Gestion dressé par Monsieur Vincent NOEL, receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, **approuve le Compte de Gestion dressé par Monsieur Vincent Noël, Receveur municipal par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

1.3 Vote de l'affectation du Résultat 2021

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

Section de Fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2020	158 614,47
Résultat de l'exercice 2021	13 131,92
Résultat de clôture de l'exercice 2021	171 746,39
Section d'Investissement	
Résultat de clôture de l'exercice 2020	9 351,86
Résultat de l'exercice 2021	- 11 877,04
Résultat de clôture de l'exercice 2021	- 2 525,18
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2021	- 31 259,55
Besoin de financement (cpte 1068)	33 784,73

décide, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'affecter ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2022	
Besoin de financement (Cpte 1068) en recettes	33 784,73
Résultat reporté 2021 de la commune (Cpte 001)	- 2 525,18
Section de Fonctionnement de l'exercice 2022	
Résultat reporté 2021 de la commune (Cpte 002)	137 961,66

2 – Présentation de devis

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- 1. DUPARD Menuiserie Agencement, devis n°518 :412,80 € TTC**
pour la fabrication et la pose de 2 mains courantes dans le cimetière dans le cadre du programme AD'AP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce devis

- 2. MODULARIS, devis n°2022-02021 : (1 445,51 € TTC)..... 1 204,59 € HT**
pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un disque dur externe.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir les prestations suivantes :

- portable ACER Aspire 5 A517-52 (619,00 HT soit 742,80 TTC)
 - sacoche transport (43,90 HT soit 52,68 TTC)
 - souris optique USB sans fil (14,90 HT soit 17,88 TTC)
 - disque dur externe Verbatim Store « N »Go Style 1 To (72,90 HT soit 87,48 TTC)
 - totalité des prestations additionnelles (198,00 € TTC soit 165,00 € HT)
- pour un montant total de : (1 098,84 € TTC)915,70 € HT**

- 3. Normandie Informatique, devis n°PR2202-0776 : (783,00 € TTC)652,50 € HT**
pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un disque dur externe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas retenir ce devis.

- 4. MODULARIS, devis n°2022-02022 : (108,00 € TTC)90,00 € HT**
pour la réinstallation des données Modularis sur un autre poste si matériel informatique acheté chez un autre prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas retenir ce devis.

3 – Demande de subventions 2022

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Lycée Professionnel Maritime et Aquacole Daniel Rigolet dans lequel un jeune de notre commune est scolarisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 60,00 €

4 – A.D.T.L.B : cotisation 2022

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement d'adhésion à l'Association de Développement Territorial Local du Bessin (ADTLB) pour l'année 2022:

- A.D.T.L.B : 1,75 € sur la base de 132 habitants, soit une cotisation 2021 de 231,00 €.

L'association est intervenue dans la commune il y a plusieurs années, notamment en organisant des concerts.

Les conseillers s'interrogent sur l'intérêt de cette association pour les habitants. Ils seraient d'accord pour renouveler l'adhésion si des actions avaient lieu dans la commune.

Dans l'attente du programme de l'A.D.T.L.B, la question de l'adhésion pour l'année 2022 est reportée à la prochaine réunion de Conseil.

5 – Préparation budgétaire 2022

- Accessibilité de l'église et du cimetière : les travaux doivent être finalisés avant le mois de mai, date limite d'octroi des subventions.
- Réfection de la chaussée Chemin de la Bréhollière suite aux travaux d'effacement des réseaux et écoulement des eaux pluviales : demande de devis.
- Lavoir : étanchéité à prévoir.
- Maison du Journalier : remplacement de la porte.
- Aspirateur pour l'église.
- Boîte à livres : prévoir l'achat du matériel pour sa réalisation.
- Espace Joseph Conesa : prévoir l'achat d'une plaque gravée.

6 – Questions diverses

- **Taxi Car** : le réseau NOMAD propose un service de taxis à la demande. Information consultable en Mairie et sur le site de la commune.
- **Défiibrillateur** : Installation près de la Mairie par Bayeux Intercom le 9 mars 2022.
- **Dons pour l'Ukraine** : une collecte de produits médicaux et de denrées non périssables pourrait être organisée par la commune. L'acheminement est assuré par des associations locales.
- **Projets fonciers** : Bayeux Intercom recense les projets des communes membres. Aucun projet connu à ce jour pour notre commune.
- **Élections 2022** : une permanence est assurée le vendredi 4 mars de 7 h à 19 h pour les inscriptions sur la liste électorale.
- **Extension de la Mairie** : une consultation des habitants sur ce projet est envisagée.
- **Installation de l'éclairage public** Chemin de la Bréhollière : une enquête pourrait être réalisée auprès des riverains.
- **Bonnes pratiques de « vivre ensemble »** : les personnes qui ont des chiens doivent veiller à ramasser les déjections de leur animal.
L'utilisation de matériels bruyants (tondeuse, matériels de bricolage, ...) est autorisée de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.
- **Correspondants CRISE Enedis** : compte-rendu de la réunion du 28 février 2022 présenté par Rémy LEDOLLEY.
- **Ligne HTA 20 000 volts** : la commune souhaite son effacement et pourrait remplir les critères d'éligibilité mais n'est pas prioritaire.

Fin de séance à 22 h 00